



## PREAVIS MUNICIPAL No 02 / 2011 AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

Concernant

### **L'ACHAT DE LA PARCELLE 160 ET DU BATIMENT DE LA LAITERIE**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Vous n'êtes pas sans savoir que suite à la restructuration des exploitations agricoles, le local de coulage du village n'est plus utilisé.

Par conséquent, la société de Laiterie villageoise a décidé de vendre le bâtiment et la parcelle No 160 au plus offrant, avec cependant une priorité à la commune de St-Barthélemy.

Suite à une annonce parue dans les journaux, un acheteur potentiel s'est manifesté, offrant un prix de frs 240.00 le m<sup>2</sup>, correspondant au montant de frs 92'640.00. L'objectif du promettant-acquéreur étant de faire de cette parcelle un parking, ainsi qu'un dépôt pour des machines professionnelles.

Soucieuse de préserver la priorité à la commune pour l'achat de l'objet précité, la société de Laiterie nous a immédiatement informés de l'offre reçue.

Face à cette situation, la Municipalité a rencontré en urgence la commission des finances en date du jeudi 3 mars 2011, afin de lui exposer cette problématique.

Il est ressorti de cette réunion qu'il serait très malvenu de laisser acquérir cette parcelle par son potentiel acquéreur, eu égard au projet proposé. L'implantation d'un parking au centre du village, destiné à entreposer des machines de chantier, nous semble pour le moins déplacée et surtout peu esthétique.

En accord avec la commission des finances, la Municipalité a proposé à la société de Laiterie d'acheter le bâtiment et la parcelle 160 pour un montant de frs 240.95 le m<sup>2</sup>, correspondant à la somme de frs 93'006.70. De plus, la commune prendra à sa charge l'entier des frais liés à cet achat. Le montant global sera entièrement financé par le compte de fonctionnement et aucun emprunt ne sera contracté pour cette acquisition.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil communal de St-Barthélemy

- **Vu** le préavis municipal No 02 / 2011 ;
- **Ouï** le rapport de la commission des finances ;
- **Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide :

D'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle No 160 et le bâtiment de la Laiterie pour la somme de frs 93'006.70, auxquels seront ajoutés les frais d'achat y relatifs, le tout entièrement financé par le compte de fonctionnement.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. Dafflon



La Secrétaire



A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2011.